



Extrait du Registre aux Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de NOYELLES LES SECLIN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune de NOYELLES Lès SECLIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 août 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 13

Présents : Henri LENFANT - Yveline PEYRONIE – Marc DUPRE - Stéphane ROLAND - Christelle NEIRYNCK - Dominique BLANCHART - Philippe HEROGUER - Audrey FOCKEU - Jean-Michel DARQUE – Alain LACHEREZ - Claudine PLICHON – Joëlle CASTELLI

Excusés : Isabelle CHARDON donne pouvoir à Dominique BLANCHART, Joëlle CASTELLI donne pouvoir à Stéphane ROLAND, Audrey FOCKEU donne pouvoir à Christelle NEIRYNCK, Claudine PLICHON donne pouvoir à Alain LACHEREZ.

Secrétaire de séance : Marc DUPRE

DELIBERATION N°42/2024/VC/HL

Objet : Tarifs de locations des salles municipales

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission Finances réunie le 22 août dernier, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de locations de salles comme suit et d'adapter le règlement intérieur en conséquence :

Tarifs et conditions appliqués à compter du 1^{er} janvier 2025 :

NOUVEAUX TARIFS						
Salle	Forum		Espace Louis Séraphin			Salle Fretin
Bénéficiaires	NLS	Extérieurs	NLS	Extérieurs	Entreprises	NLS
Capacité	100		300			70
Cuisine	Oui		Oui			Non
Matériel fourni	Couverts, tables et chaises pour 100		Tables et chaises			
Tarifs	450.00 €	600.00 €	650.00 €	900.00 €	1500.00 € 800 € la 1/2 journée	150.00 €
Caution	900.00 €	1 160.00 €	1 100.00 €	1 800.00 €	1500.00 € 800 € la 1/2 journée	300.00 €

Conditions :

- Tarifs pour le week-end du vendredi soir au lundi matin pour le Forum et l'Espace Louis Séraphin
 - o Les associations noyelloises disposeront de 2 mises à disposition gratuites du Forum ou de l'Espace Louis Séraphin annuelles. Cette répartition sera validée par la Commission « Vie Associative ».
 - o Les Associations ne pourront pas utiliser le Forum et l'Espace Louis Séraphin pour leurs Assemblées Générales, les salles Fretin et Champêtre sont mises à disposition gratuitement aux associations.
 - o Mise à disposition d'un point de chauffe et d'un réfrigérateur, recours à un traiteur obligatoire au-delà de 100 personnes
 - o Créneaux ouverts du lundi midi au jeudi soir pour les entreprises avec possibilité de réserver à la ½ journée.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Noyelles-lès-Seclin, les jours, mois et an susdits

Le 26 août 2024

Le Maire

Henri LENFANT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.